



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2023 A 20H00

Etaient présents

Mme Florence Durand, Maire
M. Jean-Pierre Lefloch, premier adjoint au Maire
M. Jean-Marc Saux, deuxième adjoint au Maire
M. Bruno Segura, troisième adjoint au Maire
Mme Patricia Bec, conseillère municipale
Mme Laurence Gantier, conseillère municipale
M. Jean-Yves Alibert, conseiller municipal
M. Didier Rouquette, conseiller municipal

Etaient absents

Mme Sandrine Roustit-Calvière, conseillère municipale
M. Jean-Marie Gravier, conseiller municipal
M. Claude Breil, conseiller municipal,

Avaient donné pouvoir

Mme Sandrine Roustit-Calvière à Mme Patricia Bec
M. Claude Breil à M. Jean-Pierre Lefloch

Quorum

5

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022 qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

M. Bruno Segura est nommé secrétaire de séance

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

- * Intervention de Monsieur Jean-Luc Espitalier pour une présentation de la CCMAV
- * Adoption de l'opération d'aménagement du local technique et approbation de son plan de financement
- * Assainissement collectif
- * Questions diverses

Présentation de la CCMAV par Monsieur Jean-Luc Espitalier

Monsieur Espitalier ne pouvant être présent ce jour, la présentation est reportée à une séance ultérieure.

N° 20230203DEL01 – Création d'un local technique

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la séance du 5 décembre 2022 au cours de laquelle Conseil municipal a acté le lancement et le plan de financement du projet de l'aménagement du local des jeunes mis à disposition de l'Office de Tourisme de la Vallée du Tarn et des Monts de l'Albigeois (OTVTMA). Il convient alors de créer un local technique en substitution au local des jeunes et afin de répondre aux besoins de la collectivité.

Budget prévisionnel : coût total : 37 530,97 € T.T.C soit 31 275.81 € H.T.

Au vu des éléments exposés, projet et plan de financement, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ l'avant-projet de création d'un local technique présenté par Monsieur Jean-Marc Saux ;**
- **ACCEPTÉ d'engager les travaux de création ;**
- **DÉFINIT le plan de financement comme ci-dessous :**

Etat DETR	9282.74 €	30 %
Conseil Départemental	14 074.11 €	45%
Sous Total	23 456.85 €	75%
Autofinancement	7 818.95 €	25%
Coût HT	31 275.80 €	100%

CONSULTATION des ENTREPRISES N°01
Récapitulatif Financier au 16/02/2023
sur les BASES du DESCRIPTIF
SOMMAIRE et de l'APS N°03 du
25/10/2021

		Montant H.T.
LOT N°01: Terrassement/Gros Œuvre/ Charpente/Couverture/Zinguerie/Enduit	Averoux/Lindeza	17 893,14 €
LOT N°02: Menuiserie Bois	Guépain	8 111,32 €
LOT N°03: Electricité	Virazels	3 007,96 €
LOT N°04: Plomberie	Regor	2 263,39 €
GLOBAL H.T.		31 275,81 €
TVA 20%		6 255,16 €
GLOBAL T.T.C.		37 530,97 €

- **CHARGE Madame le Maire de solliciter les partenaires financiers tels que définis ci-dessus.**

ADOPTÉE à l'unanimité des présents

N° 20230203DEL02 – Assainissement collectif

Madame le Maire rappelle successivement les délibérations 20220331DEL09 et 20221212DEL07 relatives à la nécessaire programmation d'une étude complémentaire sur la faisabilité de la réhabilitation du système d'assainissement collectif du bourg d'Ambialet et de la Condomine. Pour rappel, un seul bureau d'études a répondu à l'appel d'offre : le bureau ALTEREO.

Après consultation des services du Conseil Départemental qui accompagnent la collectivité dans ce projet, la proposition du bureau d'études ALTEREO a été retenue pour un montant total, options comprises, de 59 775.00 €

Compte tenu de la prise en charge à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau des frais éventuels d'enquête publique pour une modification du zonage, il convient de rajouter la somme de 1 500.00 € H.T.

Soit un coût total de 61 275.00 € H.T.

Il convient de préciser également le plan de financement suivant :

Auto-financement	12 255.00 €
Conseil Départemental	18 382.50 €
Agence de l'Eau	30 637.50 €
	61 275.00 €

Au vu des éléments exposés, projet et plan de financement, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ la proposition du bureau d'études ALTEREO ;**
- **DÉFINIT le plan de financement comme ci-dessus**
- **CHARGE Madame le Maire de solliciter les partenaires financiers tels que définis ci-dessus.**

ADOPTÉE à l'unanimité des présents

Questions diverses

- Madame le Maire fait un point sur la situation RH du personnel employé par la collectivité.